

LIVRET D'ACCUEIL

RN88 – CONTOURNEMENT DU PUY EN VELAY

VIADUC DE TAULHAC



PREAMBULE

Nous vous souhaitons la bienvenue sur notre chantier et vous demandons d'apporter une attention toute particulière au respect des règles de qualité, de sécurité et d'environnement

Ce livret d'accueil a été établi à votre intention pour vous présenter les caractéristiques du chantier et vous aider à travailler dans les meilleures conditions possibles.

Bien faire son métier, c'est en priorité :

- ne pas accepter le danger, ni pour ses collègues, ni pour soi même :
exercez votre droit d'alerte et votre droit de retrait
- faire du travail de qualité
- respecter l'environnement

Ainsi avec votre aide, nous saurons mener à bien les travaux prévus

OBJET DE L'OPERATION

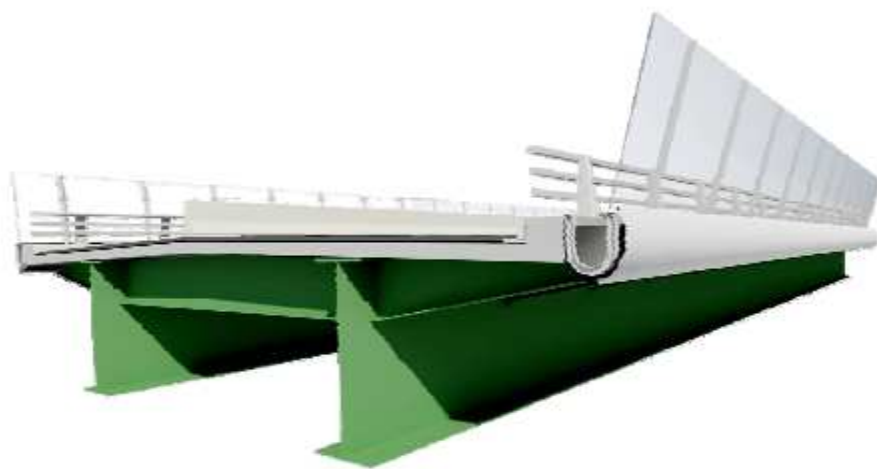
Le chantier en quelques mots

Le chantier du Viaduc de Taulhac s'inscrit dans le projet de contournement du Puy en Velay (43). Cet ouvrage permettra de réaliser les travaux du contournement dont l'objectif est de relier le sud du Puy au Nord en 5mn contre 30 mn actuellement.

Les travaux comprennent essentiellement pour nos équipes la réalisation d'un viaduc mixte de 422 m de long.

Après la réalisation des pieux au niveau des appuis et les terrassements généraux de l'ouvrage accompagnés des dévoiements de réseaux existants, nous réaliserons les appuis de l'ouvrage : 2 culées architecturées et 4 piles à fût creux surmontée d'un chevêtre en tulipe.

Le tablier coulé en place sera réalisé avec un équipage mobile une fois la charpente lancée.



9



Marché en groupement : DV Construction & CBR TP & Gagne

Part DV Construction : 4,8 millions d'euros

Part CBR TP : 3,2 millions d'euros

Part Gagne : 6,1 millions d'euros

soit un montant total de 14,1 millions d'euros

Délais

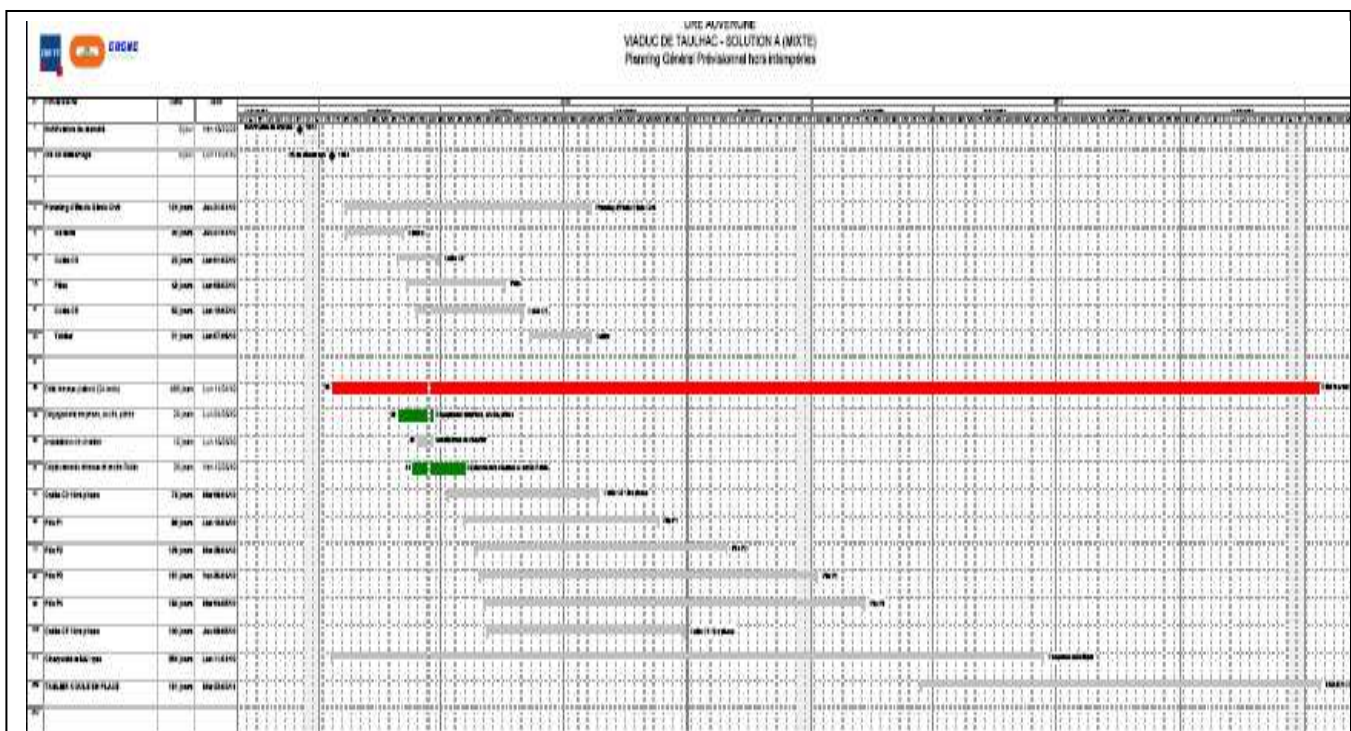
Ordre de service : 11/01/10

Délai des travaux : 24 mois

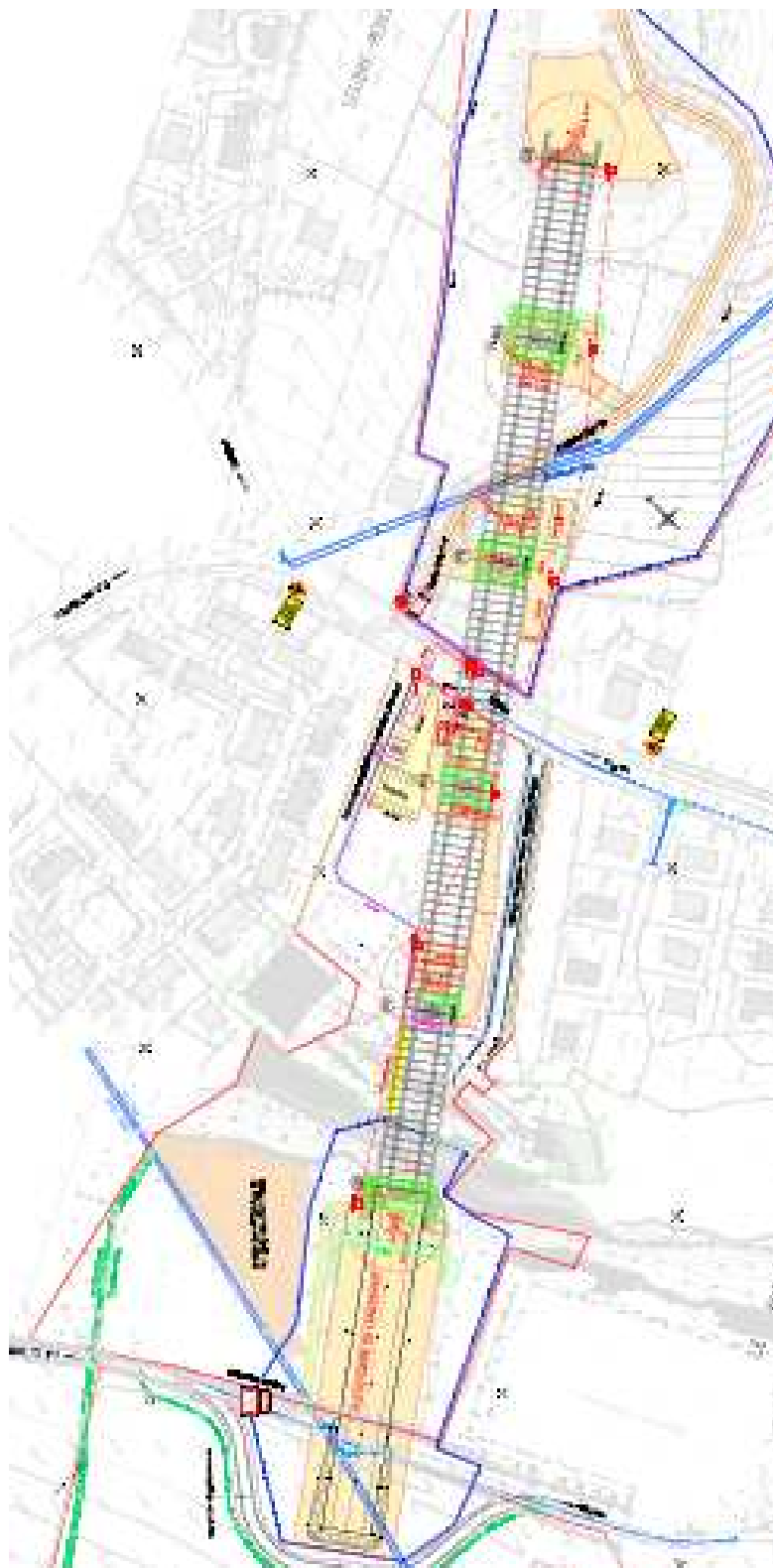
Le chantier en quelques chiffres

- bétons pour Pieux : 1300 m³
- béton pour Piles et Culées : 3 400 m³
- béton pour Tablier: 2 300 m³
- armatures : 1 015 t

Planning simplifié



Plan d'installation de chantier



INTERVENANTS

Encadrement

Chef de Groupe DVC Christophe CAMPOY Tél : 06 63 23 55 43

Conducteur Travaux CBR TP Valérie PELE Tél : 06 13 83 34 26

Maîtrise

Chefs de Chantiers	CBR TP	Antonio DA SILVA	Tél : 06 25 77 50 07
	DVC	Patrice STOCCO	Tél : 06 61 27 10 03

Compagnons

Nombre de compagnons : 10 à 20

Maître d'Ouvrage : Direction Régionale de l'Equipement

Maître d'œuvre : DIR Massif Central

Représenté par Messieurs PEYRAL, BRUN et TEYSSIER

Coordonnateur Sécurité : IRIS Conseil – M.Andrieux

Bureau d'études : COGECI

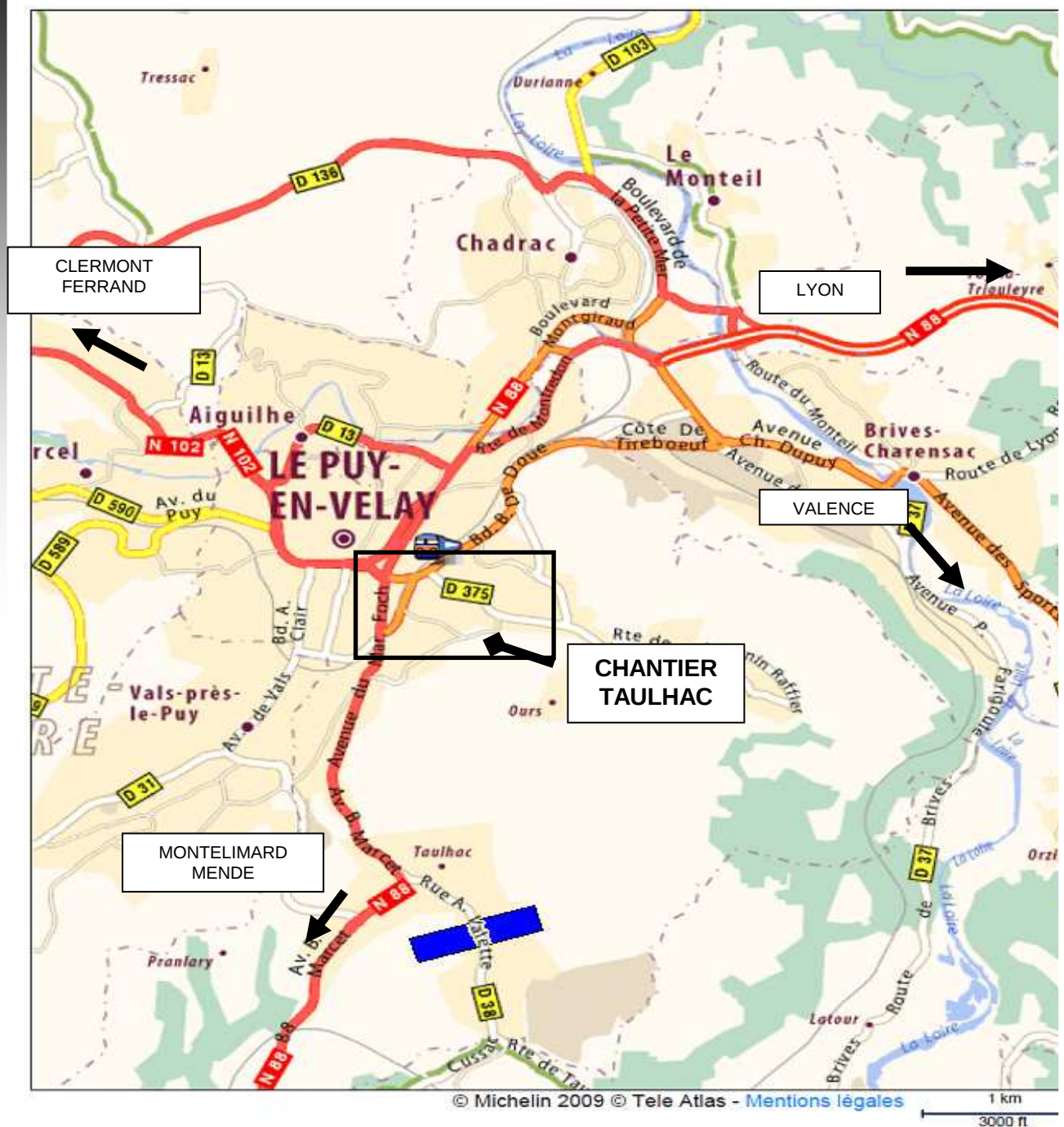
Bureau de Contrôle : CETE

Co-traitant Charpente : GAGNE

ACCES AU CHANTIER

Chantier VIADUC de TAULHAC
Rue Antoine Valette
43000 Le PUY EN VELAY

Plan de situation



CONTACTS UTILES

OFFICE DU TOURISME DU PUY EN VELAY

tel : 04 71 09 38 41

site internet : <http://www.ot-lepuyenvelay.fr/>

CONSIGNES DE SECURITE

Lors de votre accueil sur le site, vous remplirez avec le chef de chantier, les registres du personnel et de formation à la qualité, la sécurité et l'environnement.

Des « ¼ sécurité » seront organisés toutes les semaines sur le chantier.

L'équipement que nous mettrons à votre disposition est indispensable pour prévenir différents types d'accidents ou de troubles physiques.

Ne prenez pas de risques inutiles !

Il est cependant bon de rappeler les règles de sécurité suivantes :

- ✚ Le port du casque, des chaussures de sécurité, des gants et des lunettes est obligatoire.
- ✚ Le port des protections auditives est obligatoire pour les travaux de meulage ou de piquage.
- ✚ Un échauffement collectif matinal sera mis en place sur le chantier
- ✚ L'entretien des sécurités collectives (gardes corps, passerelles, sécurité de maçonnerie, etc...) est le devoir de chacun.
- ✚ Le maintien de son poste de travail propre et rangé, est le bon réflexe qui participe à la sécurité de chacun.
- ✚ Sur le chantier, les accès, les croisements et les points dangereux seront balisés.
- ✚ Les véhicules du chantier devront rouler avec les FEUX ALLUMES
Respecter la signalisation pour votre sécurité et celle de chacun.
- ✚ Il est interdit de manger sur site en dehors des réfectoires
- ✚ L'utilisation du matériel électroportatif nécessite le port du sticker ainsi que l'habilitation délivrée par le Chef de chantier.

✚ Ne travaillez jamais en hauteur sans la présence de garde-corps nécessaires qui doivent être solidement arrimés et en bon état
Les hauteurs dangereuses ne sont pas seulement celles “ qui donnent le vertige ”. Les chutes d’une “ hauteur d’étage ” sont les plus fréquentes.

Restez vigilants

Et n’oubliez jamais qu’en hauteur la moindre erreur, le moindre oubli, peuvent être fatals.

Quelques règles de sécurité illustrées :



Porter les EPI, c'est obligatoire !



Les 10 Incontournables :

- 1- Identification des autorisations
- 2- Port obligatoire du harnais dans les nacelles
- 3- Calage par cales de 50 cm
- 4- Interdiction de stocker sur garde-corps
- 5- Obligation de pose des poutres sur tour
- 6- Interdiction de stocker sur une hauteur supérieure à 1,5 m
- 7- Solidariser le Chauffeur et sa clé
- 8- Le gros œuvre sans échelle
- 9- Liaisons poutrelles/étais=Fourche
- 10-Pas de fausse sécurité !

OBJECTIFS SECURITE CHANTIER :

0 accident

Moins de 15 soins d'infirmier

CHARTRE SECURITE BTP

- ✓ L'accident n'est pas une fatalité
- ✓ Chacun, à son niveau de responsabilité sur le chantier, est chargé de l'organisation de la prévention des accidents
- ✓ La formation à la sécurité est fondamentale
- ✓ La prévention est indissociable de la démarche qualité
- ✓ Travailler en sécurité c'est assurer son emploi
- ✓ La prévention est un investissement rentable

CONSIGNES DE QUALITE ET D'ENVIRONNEMENT

1. La qualité

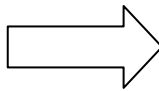
Objectif recherché

Livrer à notre client :

- Des ouvrages de Qualité
- Dans les délais
- Faire du matériau de base de notre métier, le béton, un matériau de qualité.

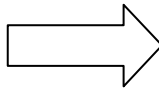
Facteurs influençant la qualité

Les constituants du
béton
Les armatures



Les Matériaux

La préparation
La mise en œuvre



Les Hommes

Les coffrages
Les outils



Le matériel

Veillons à faire bien du premier coup : les non-conformités coûtent cher à l'entreprise et nuisent à notre image vis-à-vis du client.

2. L'environnement

« J'ai le réflexe Environnement »

- Je garde le chantier le plus propre possible
 - ✓ Je trie les déchets en utilisant les poubelles et bennes prévues à cet effet
 - ✓ Les détritrus laissés sur le chantier ne sont pas toujours biodégradables et sont même parfois très toxiques : c'est le cas des peintures, des huiles, des plastiques, ...
 - ✓ Les produits dangereux sont stockés à l'abri dans une zone étanche avec bac de rétention

- ✓ Recyclage : benne à métaux et benne à bois prévues. Chaque entreprise peut recycler palettes, racks, etc, en évacuant au fur et à mesure.



BOIS



METAUX



PALETTES



PALETTES
CONSIGNÉES

- ✓ Gravats et déchets inertes : bétons, carrelages, faïences, parpaings, ardoises, verres (sauf vitrages spéciaux teintés, armés...), terre...



INERTES



CARRELAGES
CERAMIQUE



LAINE DE
VERRE



VERRES

- ✓ Déchets Industriels Banaux (DIB) : déchets de toute nature, ni inertes, ni dangereux, et **non liquides**, comparables aux déchets ménagers : plastiques, cartons, plâtre, laine de verre, pots de peinture à l'eau **vides**, vitrages spéciaux...



DECHETS
MELANGES



DECHETS DE
NETTOYAGE



POLYSTYRENE



BOIS



PLASTIQUE



EMBALLAGES



PEINTURE
A L'EAU



PLÂTRE



LAINE DE
VERRE

- ✓ Déchets dangereux, déchets industriels spéciaux (DIS) : chaque entreprise doit évacuer ses propres DIS. La plupart des fournisseurs les reprennent. Pour le reste, une boîte grillagée est prévue pour les DIS. Ne jamais mettre de DIS dans les bennes.



DECHETS
SPECIAUX



CARTOUCHES



BOUES DE
PEINTURE



PINCEAUX
CHIFFONS



EMBALLAGES
SOUILLES



HUILE



BOIS TRAITE

- Soyons très vigilant face à la pollution des nappes phréatiques
 - ✓ En utilisant les fosses du chantier prévues pour le nettoyage du matériel de bétonnage et en avertissant le plus rapidement possible le responsable de la zone concerné en cas de fuite suspecte ou d'un déversement de produit polluant (hydrocarbure, huile, ...)
 - ✓ Une pollution accidentelle peut être lourde de conséquence sur le milieu naturel et l'eau en particulier.
 - ✓ Dans le doute, mieux vaut avertir que d'attendre ou de sous-estimer la situation.
- Veillons à ne pas gaspiller de l'énergie.
 - ✓ En éteignant les lumières en sortant et en ne laissant pas les fenêtres et les portes ouvertes lorsque les cantonnements sont chauffés ou climatisés.
 - ✓ Le gaspillage de l'électricité et de l'eau ont un impact significatif sur l'environnement. Eteindre une lumière, fermer une porte ou arrêter un robinet sont des gestes simples qui contribuent à préserver nos ressources.
- Veillons au respect de la tranquillité des riverains.
 - ✓ En utilisant les radios « talkie-walkie » pour toute communication verbale à distance (Eviter de crier sauf en cas de danger imminent).
 - ✓ En étant discret en arrivant et en repartant du chantier.

CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT



EN CAS D'ACCIDENT

Consigne pour l'organisation des secours
Prévenir le secouriste le plus proche qui, après
examen de la victime, vous demandera d'alerter les secours

Téléphoner au

15

SAMU

18

Pompiers

112

Service d'urgence à partir
d'un téléphone portable

Ici chantier Viaduc de Taulhac

A : Taulhac, Rue Antoine Vallette

Le numéro de téléphone du chantier est le : 06 63 23 55 43

Préciser la nature de l'accident

Par exemple : éboulement, chute,...

La position du blessé : allongé, sur le toit, au sol dans une fouille,
sous une banche, ...

Et s'il y a nécessité de dégagement



Signaler le nombre et l'état de blessé(s)

Nombre :

Saigne-t-il ? Parle-t-il ? Respire-t-il ?

Indiquer les gestes de secours effectués par le secouriste

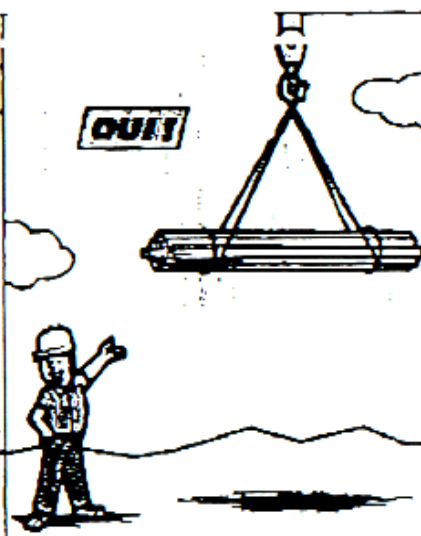
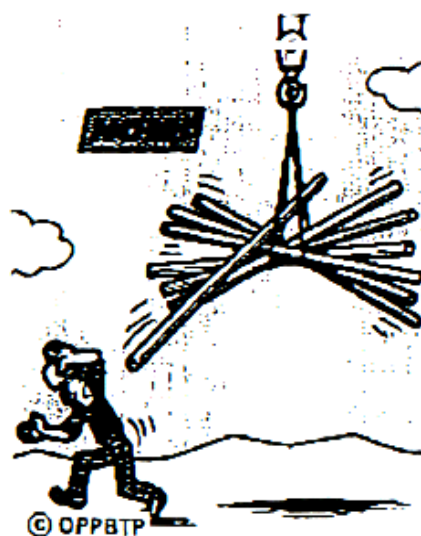
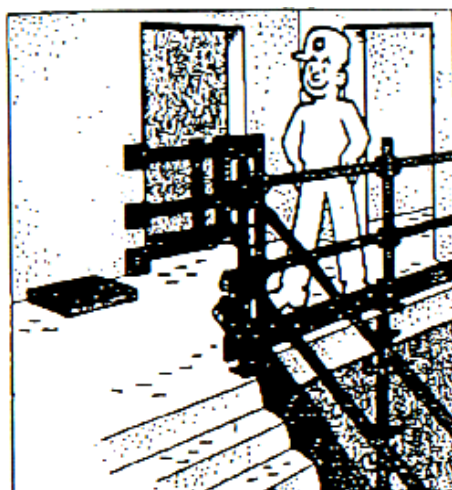
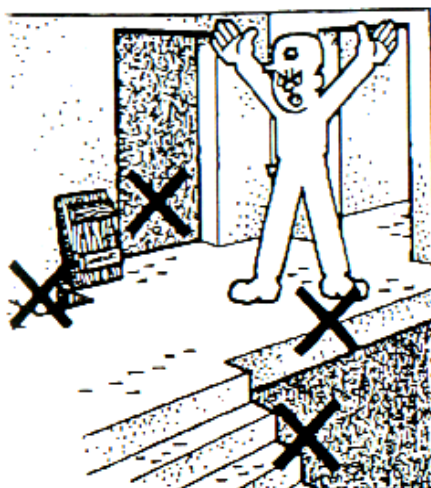
Par exemple : pose d'un pansement compressif, mise en position latérale de sécurité, bouche à bouche, massage cardiaque

Fixer un point de rendez-vous

Envoyer quelqu'un sur le lieu de rendez-vous pour guider les secours

Ne jamais raccrocher en premier

PROTEGEZ-VOUS PROTEGEZ LES AUTRES



© OPPBTP

NOTES PERSONNELLES